



Communiqué de presse 26 mars 2015

Le Ministère de la santé a pris connaissance des récentes conclusions de l'Institut National français du Cancer évoquant l'existence d'un lien clairement établi entre la survenue d'un type de cancer rare, *le lymphome anaplasique à grandes cellules*, et le port d'implants mammaires, notamment de type « texturé », indépendamment de leurs marques commerciales.

A ce jour, 18 cas de lymphomes ont été diagnostiqués en France, pays où le nombre de patientes porteuses d'implants mammaires est estimé à 400.000. Cette faible incidence a conduit les autorités sanitaires françaises à ne pas recommander le retrait des implants mammaires. Cette même recommandation est adoptée par les instances médicales américaines.

Au Maroc, aucun cas de cancer sur implant mammaire n'a été diagnostiqué à ce jour.

Le Ministère de la Santé suit de près les dernières données scientifiques relatives à ce sujet et rassure la population quant à l'application des procédures de vigilance et de veille sanitaires.

A ce titre, et après consultation de la Société Marocaine des Chirurgiens Esthétiques Plasticiens et dans l'état actuel des connaissances scientifiques, le Ministère de la Santé ne préconise pas le retrait des implants mammaires.

Par conséquent, le Ministère de la Santé invite les chirurgiens plasticiens et esthétiques à :

- Assurer un suivi rigoureux de leurs patientes porteuses d'implants mammaires ;
- Recueillir systématiquement et avant toute pose d'implant mammaire, le consentement éclairé par écrit de toute femme candidate à cette intervention. Ce consentement devra préciser à la femme le risque même minime de survenue de ce type de cancer sur implant mammaire.

D'autre part, le Ministère de la Santé invite toute femme porteuse d'implant mammaire à notifier au numéro économique du Centre National de Pharmacovigilance **0801 000 180** toutes éventuelles anomalies ou symptômes constatés.

Le ministère de la santé s'engage à informer en toute transparence la population et à prendre les décisions appropriées à la lumière de l'évolution des recherches scientifiques dans le domaine.

A ce titre, un registre national de suivi des femmes porteuses d'implants mammaires sera instauré au Ministère de la Santé pour s'assurer de la traçabilité des interventions d'implants mammaires. A cet effet, tout implant mammaire porte un code d'identification qui est archivé dans le dossier médical des patientes pour le suivi de leur état de santé, et transmis également à la femme opérée sur son bulletin de sortie.